Réservoir hydroélectrique

01020002000

Définition

Nappe d'eau à niveau contrôlé, dont la retenue sert à des fins de production d'énergie électrique.

Règle d'interprétation

Présence obligatoire de digues ou de barrages et parfois de lignes de transport d'énergie électrique.

Particularité de saisie

Trace laissée par les plus hautes eaux.

Ajouter la cote hydrographique de l'élévation de la laisse des plus hautes eaux.

L'ajout des cotes minimale et maximale d'exploitation du réservoir hydroélectrique est réalisé par le Service de la cartographie.

Avant avril 2000 : L'élévation de la laisse des hautes eaux saisie correspond à l'élévation de la cote maximale d'exploitation du réservoir.

Saisie

Défini ☑ Indéfini ☐ Virtuel ☐

Hiérarchie: 600

Discret ☐ Courbe (convertie) ☐

Continu ☑ Arc de cercle (conv.) ☐

Flèche: 1,5

Dimension minimale

	Point	Ligne	Surface
Superficie			600
Largeur			
Longueur			
Hauteur			

Symbolique

Indicatif	Niveau	Poids	Style	Couleur
01020002000	3	4	3	160

Mise en page

	Syntaxe	Fonte	Orientation	Position	Distance
Toponyme	Cb	20		2 / 1 3 / 4	
Annotation	num.	1		2 / 1 3 / 4	
Objet ponctuel					

Réseau

Hydrographique	☑
Routier	☐
Ferroviaire	☐
Énergétique	☐

Hypsométrie

Élévation	☑
Surface d'exclusion	☑
Ligne de rupture	☐

Source complémentaire

HQ	☑	MRN	☐
SCQ	☐	MTQ	☐
		CTOP	☑

Corps

	fixe	variable (Superficie en km²)							
		<0,56	<2,25	<6,25	<16,0	<36,0	>36,0		
Toponyme		30	45	60	75	90	105		
Annotation	30	(cote)							

Notes de l'usager
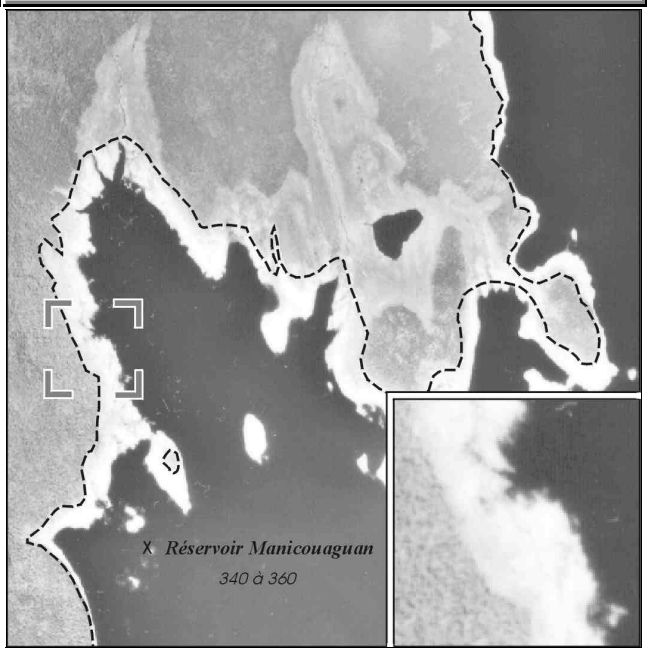
Diagramme de représentation